

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Alexandre DOS REIS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Marie Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 3 mai 2023

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 25 avril 2023

Pascale ETIENNE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 26 avril 2023

Marie-Anne ROBERT KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER-CHASSAING en date du 03 mai 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 03 mai 2023

Secrétaire de séance : Clément RAVAUD

Objet : Acquisition de foncier - dossier METEYER

Délibération 2023 - 43

Rappel du contexte :

Monsieur Sébastien METEYER et Madame Magalie METEYER représentant la SCI VAL PRÉ VERT, sont propriétaires d'un foncier contigu à l'école maternelle Pauline KERGOMARD, ils ont répondu favorablement à la demande d'acquisition d'une partie de leur propriété formulée par la Commune.

Cette parcelle constituera une réserve foncière indispensable à l'aboutissement de projets visant à améliorer le confort d'accueil et de fonctionnement de l'établissement scolaire et de ses parkings.

Nature de l'acquisition

Parcelles cadastrées section :

- AL n° 288p d'une superficie totale de 493 m², en nature de jardin.

Conditions de l'acquisition :

- o acquisition de la parcelle par la commune pour le prix de 45 000 euros,
- o acceptation de la parcelle en l'état,
- o frais d'acte notarié à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet d'acquisition de ce foncier, à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition de cette parcelle au profit de la Commune et à viser tous les documents afférents à cette démarche.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L3211-14 ;

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT les échanges entre Monsieur Sébastien METEYER et Madame Magalie METEYER représentant la SCI VAL PRÉ VERT et la Commune de Panazol,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acquérir cette parcelle cadastrée section AL n°288p, d'une superficie totale de 493 m², et de la verser dans le domaine privé communal, pour améliorer le confort d'accueil et de fonctionnement de l'école Pauline KERGOMARD;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie du terrain cédé, la Commune s'engage à :

- verser la somme de 45 000 euros (45 000 €) à la SCI VAL PRÉ VERT représentée par Monsieur Sébastien METEYER et Madame Magalie METEYER,
- accepter les terrains en l'état ;
- prendre à sa charge les frais d'acte notarié ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

- **D'ACQUÉRIR** pour la somme de quarante-cinq-mille euros la parcelle propriété de la SCI VAL PRÉ VERT représentée par Monsieur Sébastien METEYER et Madame Magalie METEYER, domiciliés 76, rue Achille Zavatta - 87100 LIMOGES, cadastrée :

| Numérotation cadastrale | Superficie |
|-------------------------|--------------------------|
| AL n°288p | 493 m ² |
| Total | 493 m² |

telle qu'identifiée ci-dessus et représentée sur le plan annexé à la présente délibération ;

- **ACCÉPTE** en l'état la parcelle cédée ;
- **DÉCIDE** de la verser dans le domaine privé communal ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et de l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Sylvain MACETTI, notaire à Panazol

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 4 mai 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 10/05/2023

Publié ou notifié

10/05/2023

COMMUNE DE PANAZOL – Haute-Vienne
CONVENTION D'ACQUISITION D'ASSIETTE FONCIÈRE
PARKING DES ÉCOLES

Le

ENTRE :

Monsieur **Fabien DOUCET**, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal de PANAZOL en date du 3 Mai 2023

d'une part,

ET :

La SCI VAL PRE VERT représentée par Monsieur **Sébastien METEYER** et Madame **Magalie METEYER**, domiciliés 76, rue Achille Zavatta - 87100 LIMOGES,

d'autre part,

Vu les correspondances échangées entre les parties,

Il a été convenu ce qui suit :

Engagement de la SCI VAL PRE VERT :

La SCI VAL PRE VERT, représentée par Monsieur Sébastien METEYER et Madame Magalie METEYER, cède la parcelle AL n°288p d'une superficie de quatre-cent-quatre-vingt-treize mètres carrés (493 m²) en l'état **pour quarante-cinq mille euros (45 000 €)** à la Commune de PANAZOL.

Engagement de la Commune de PANAZOL :

La Commune de PANAZOL accepte en l'état la parcelle cédée.
La Commune de PANAZOL versera à la SCI VAL PRE VERT représentée par Monsieur Sébastien METEYER la somme forfaitaire de quarante-cinq mille euros (45 000 €).
La Commune de PANAZOL prendra à sa charge les frais d'acte notarié.

Les propriétaires,

Les représentants de la SCI VAL PRE VERT

Pour la Commune de PANAZOL,

Le Maire,

Sébastien METEYER

Magalie METEYER

Fabien DOUCET

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB43 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/05/2023

Objet : Acquisition de foncier - dossier METEYER

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Acquisitions

Date de télétransmission : 10/05/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délibération 43 - Acquisition de foncier - dossier METEYER.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buison +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230504-DELIB43-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/05/2023